

COMMUNE DE SATILLIEU



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 26 JANVIER 2018



- **PRESENTS :** M. GIRAUD - Mme VERCASSON - MM AUTERNAUD -
DUMONT - PILI - REYNAUD - SCHWOB
Mmes BAYLE - CHANTEPY - DESAINT - GIRAUD
- **ABSENTS EXCUSES :** M. S. GRANGE pouvoir à M. J. PILI
Mme C. OLAGNON pouvoir à Mme V. BAYLE
M. P. SERVANTON pouvoir à Mme M. VERCASSON
Mme N. FOMBONNE
Mme C. SONIER
M. F. CIBAUD
M. F. DELAVIS
- **SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Denis REYNAUD
- **Assistait à la réunion :** Monsieur François BRIALON



C'est Monsieur Denis REYNAUD qui est élu secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Vendredi 15 Décembre 2017. Il est approuvé à l'unanimité, l'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur le Maire présente ses sincères condoléances à Madame Christèle OLAGNON pour le décès de son beau père. Il adresse ses vives félicitations à Kilian SOTON, premier dans sa catégorie benjamin lors de la manche de la coupe du monde qui a eu lieu à Nîmes ainsi qu'à l'ensemble du club du tir à l'arc pour leur brillant palmarès sportif.



» **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire présente au Conseil le tableau récapitulatif des projets, des travaux, des acquisitions ainsi que des différents investissements, achats et dépenses divers qu'il serait opportun de programmer au titre du budget primitif de la commune pour l'année 2018. Ces prévisions ont été élaborées et avalisées par les Commissions des Travaux et des Finances lors de la réunion commune de ces deux instances en date du Lundi 15 Janvier 2018 pour un montant total de 1.201.200,00 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil approuve les orientations qui seront inscrites autant que faire se peut et dans toute la mesure du possible au budget primitif de la commune pour l'année 2018.

» **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2018**

Monsieur le Maire communique au Conseil l'état récapitulatif des subventions municipales ordinaires de fonctionnement qui sont attribuées chaque année à des associations locales, cantonales, départementales et régionales. Il préconise à l'assemblée de reconduire ces aides financières au titre de l'année 2018 pour un montant total de 2 565,00 € selon la répartition suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association des accidentés de la vie	155,00 €
Union Sportive du Val d'Ay	1.950,00 €
Centre Léon BERARD	155,00 €
A.D.A.P.E.I.	155,00 €
Prévention routière	150,00 €
TOTAL	2.565,00 €

Après délibération et avis conforme de la Commission des Finances, le Conseil accepte d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations et organismes sus-indiqués. La dépense totale correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6574.

» **BILAN DES ACQUISITIONS FONCIÈRES AU TITRE DE L'ANNÉE 2017**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil un état récapitulatif des acquisitions foncières réalisées par la commune au titre de l'année 2017. Cette information prévue par l'Article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants comporte une opération décrite dans la fiche spéciale établie à cet effet. Après délibération, le Conseil prend acte de ce bilan, sans émettre d'observations ni de réserves particulières.

» PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil le programme prévisionnel des travaux de voirie à réaliser au titre de l'année 2018. Il transmet à l'assemblée un état récapitulatif de ces opérations dont le coût total est estimé à 105 035,00 € HT soit 126 042,00 € TTC.

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil adopte le programme des travaux de voirie prévu pour l'année 2018 et il mandate la Commission Municipale des Travaux pour opérer un choix définitif des chemins à goudronner en fonction des possibilités financières de la commune. La dépense correspondante qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 238.

» INSTALLATION D'UN ENSEMBLE DE VIDEO-PROJECTION A LA SALLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire explique au Conseil que la tenue sur la commune de nouvelles activités associatives requiert l'aménagement d'une salle dédiée dotée de matériel audiovisuel. Dans ce cadre, il propose à l'Assemblée d'équiper la salle de musique d'un système de projection comprenant notamment un écran rétractable et un vidéoprojecteur.

La société RT-Events propose de fournir et d'installer cet ensemble pour un coût de 2 175,60 € TTC.

Après délibération, le Conseil accepte d'engager cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2183.

» PROJET DE MISE EN SÉCURITÉ DES PIÉTONS EN BORDURE DU CD 578 A

1°) – Approbation du projet

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de mise en sécurité des piétons en bordure du CD 578 A. Cette opération d'utilité publique concerne la bordure de la rue de la Bergère sur une longueur de quarante cinq mètres située en face du bâtiment n°355. Cet accotement qui surplombe une maison d'habitation ne permet pas un transit des nombreux piétons qui fréquentent cet itinéraire. Afin d'assurer leur parfaite sécurité, il serait opportun d'abattre les deux arbres qui gênent ce passage, d'édifier un enrochement qui permettrait d'assurer le soutènement de la voie départementale et d'aménager un trottoir d'une largeur suffisante répondant aux normes en vigueur. Le service départemental des routes de l'Unité Territoriale Nord d'Annonay a estimé ce programme de travaux à 20 711,46 € HT soit 24 853,75 € TTC.

Après délibération, le Conseil approuve le projet de mise en sécurité des piétons en bordure de la voie départementale 578 A, rue de la Bergère. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2152.

2°) – Plan de financement prévisionnel de l'opération

Monsieur le Maire soumet au Conseil le plan de financement prévisionnel concernant le projet de mise en sécurité des piétons en bordure du chemin Départemental 578 A dont le coût s'élève à 20 711,46 € HT soit 24 853,75 € TTC.

Après délibération, le Conseil avalise le plan de financement prévisionnel de cette opération.

3°) – Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire suggère au Conseil de solliciter l'aide du Département, sous forme de subvention, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police afin de contribuer au financement du projet de mise en sécurité des piétons en bordure de la voie départementale 578 A au quartier de la Bergère.

Après délibération, le Conseil décide de demander la participation du Département afin de mener à bien ce programme de travaux d'utilité publique.

» PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS

1°) – Approbation du projet

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs qui a fait l'objet de nombreuses réunions municipales et qui est en gestation depuis plusieurs années déjà. Le coût de ce programme de travaux qui a été élaboré par le cabinet d'Architectes ARCHIPOLIS et par le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage est estimé à 2 220 000,00 € HT soit 2 640 000,00 € TTC.

Après délibération et l'unanimité, le Conseil approuve le projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs au quartier de la Bergère. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités, effectuer toutes les démarches et signer tous les documents permettant de mener à bien cette opération. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2313.

2°) – Plan de financement prévisionnel de l'opération

Monsieur le Maire communique au Conseil le plan de financement prévisionnel relatif au projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs dont le coût s'élève à 2 200 000,00 € soit 2 640 000,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil entérine le plan de financement de ce programme de travaux.

3°) – Demande de subvention à l'Etat (DETR)

Monsieur le Maire suggère au Conseil de demander l'aide de l'Etat, sous forme de subvention, dans le cadre de la répartition de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) afin d'assurer le financement nécessaire au projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs.

Après délibération, le Conseil dispose de demander l'aide de l'Etat afin de mener à bien cet indispensable projet.

4°) – Demande de subvention à l'Etat (DSIL)

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander l'aide de l'Etat, sous forme de subvention, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) afin de réunir le financement permettant de réaliser le projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs.

Après délibération, le Conseil décide de solliciter la participation de l'Etat pour mener à bien cette opération.

5°) – Demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes, sous forme de subvention afin d'assurer le financement du projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs.

Après délibération, le Conseil décide de demander la contribution de la Région afin de mener à bien cet indispensable programme de travaux.

6°) – Demande de subvention au Département

Monsieur le Maire avise le Conseil de la possibilité de demander l'aide du Département, sous forme de subvention, dans le cadre des équipements structurants au service de la population et de cadre de vie afin de réunir le financement permettant de mener à bien le projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs.

Après délibération, le Conseil dispose de solliciter la contribution du Département afin de mener à bien cette opération.

7°) – Demande de subvention à la Communauté de Communes du Val d'Ay

Monsieur le Maire préconise au Conseil de solliciter la participation de la Communauté de Communes du Val d'Ay, sous forme de subvention, dans le cadre d'un fonds de concours, afin d'assurer le financement complémentaire du projet de construction d'une salle culturelle et de loisirs.

Après délibération, le Conseil décide de demander l'aide de la Communauté de Communes du Val d'Ay pour la réalisation de cet important programme de travaux.

♦ POUR INFORMATION

Monsieur le Maire annonce au Conseil les dates de deux prochaines réunions :

- Le Mardi 13 Février à 9h30 en Mairie, réunion du Comité de Pilotage du projet de construction d'une salle culturelle.
- Le Vendredi 23 Février à 20h30, réunion du Conseil Municipal.



► La parole est laissée aux Conseillers Municipaux :

Monsieur Jérôme SCHWOB fait part aux élus des problèmes que risque de poser au club de football la tondeuse autoportée qui sert à entretenir le stade. En effet, cette machine qui date d'une vingtaine d'années a fait l'objet de plusieurs réparations en Avril, Septembre et Octobre 2017 pour un montant de 990,74 € TTC, qui a permis de prolonger son utilisation, mais la prochaine avarie risque de lui être fatale.

Monsieur le Maire demande à Jérôme SCHWOB de contacter Monsieur Gérard FOGERON et de faire établir un devis d'achat de matériel neuf et performant auprès de trois fournisseurs afin d'envisager le remplacement de cette tondeuse en fonction des possibilités financières dans le cadre du budget prévisionnel de la commune au titre de l'année 2018.

Enfin, il rend compte du fait qu'il a vu les professionnels de santé et il leur a annoncé qu'ils pourraient prendre possession de leurs locaux dans la Maison de Santé début Avril prochain pour une location officielle à compter du 1^{er} Mai 2018.

Monsieur le Maire confirme officiellement cette échéance car il assiste avec Patrick SERVANTON à toutes les réunions de chantier concernant ce programme de travaux qui ont lieu tous les vendredis à 14h30 sur place.

Madame Marie VERCASSON rappelle aux élus que la foire d'Antan aura lieu le Dimanche 25 Mars 2018. A cette occasion, une troupe médiévale se produira pendant tout le week-end. Elle sera basée sur la place de la Faurie et elle se déplacera au cours de la journée dans différents quartiers du village. Le programme précis de cette animation sera disponible sur les différents supports de communication de la mairie.

Enfin, elle informe l'assemblée de la constitution future d'une antenne de l'Association Familles Rurales sous forme d'association locale permettant de gérer en direct les nombreuses activités et animations socio-culturelles qui ont été mises en œuvre depuis septembre 2017. A ce titre, il est recherché des candidat(e)s pour pourvoir aux postes de Président(e) et de Trésorier(e).

Bonne note est prise par les élus de toutes ces informations.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.